



COMMISSION DEPARTEMENTAL des TERRAINS et INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Réunion N°4 du 06/03/2019

Président : M. CARRETO Antonio

Présents : MM. PASDELOUP Martine, M LEFEUVRE Louis

VITRY SUR SEINE (94) - Stade PILLAUDIN – NNI 94 0810601

Dossier transmis par la Commission d'Organisation des Championnats et Critériums.

La CDTIS :

-Prend connaissance des documents concernant l'état de l'aire de jeu du Stade Pillaudin.

Les rapports et documents exposent une aire de jeu dangereuse ne permettant pas la pratique du football dans des conditions de sécurité pour les joueurs.

-Demande que l'aire de jeu soit remise en état, afin de permettre aux joueurs d'évoluer dans les conditions de sécurité requises à la pratique du football.

Considérant, la dangerosité de l'aire de jeu du stade Pillaudin,

La CDTIS :

-Indique que toutes les compétitions officielles de football ne peuvent avoir lieu sur les installations du stade Pillaudin, tant que les travaux de remise en état de l'aire de jeu ne sont pas réalisés.

-Demande qu'un retour lui soit fait afin d'effectuer une visite de contrôle et permettre la reprise des compétitions.

-Transmet à la Commission d'Organisation des Championnats et Critériums, pour suite à donner

VITRY SUR SEINE (94) - Stade Honoré de Balzac – NNI 94 081 05 01

Lecture du courrier de la ville de VITRY sur SEINE du 06/12/2018.

Les travaux à réaliser sur le stade Honoré de Balzac sont :

-Terrain aux dimensions du niveau 6 à savoir 100 X 60 minimum

-Main courante côté vestiaires d'une hauteur de 1 m à 1,10 m, avec un dégagement de 2,50m